



AVIS PUBLIC

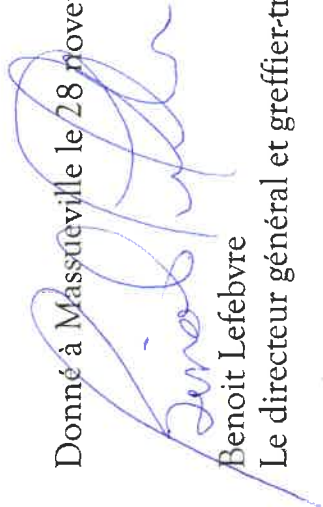
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2024

Je soussigné, directeur général greffier trésorier de la Municipalité de Massueville, donne avis que le Conseil de la municipalité de Massueville, à sa séance du 6 novembre 2023, a établi, conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier de ses séances ordinaires de l'année 2024.

Les séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, se tiendront le lundi ou le mardi dans le cas d'un jour férié et débiteront à 19h30 à l'édifice municipal de Massueville situé au 246, rue Bonsecours.

Lundi le 8 janvier	Mardi le 2 juillet
Lundi le 5 février	Lundi le 5 août
Lundi le 4 mars	Mardi le 3 septembre
Mardi le 2 avril	Lundi le 7 octobre
Lundi le 6 mai	Lundi le 4 novembre
Lundi le 3 juin	Lundi le 2 décembre

Donné à Massueville le 28 novembre 2023


Benoit Lefebvre

Le directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION – Calendrier des séances 2024

Je, soussigné, Benoit Lefebvre directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Village de Massueville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 28 novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour de novembre 2023.


Benoit Lefebvre

Le directeur général et greffier-trésorier